DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2019

Délibération n° 2019.06.173

Contrat d'obligation de service public pour la gestion, la commercialisation et l'exploitation des services de mobilité de GrandAngoulême avec la SPL STGA : avenant n°1 **LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2019

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents:

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Joël GUITTON à Vincent YOU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Alain THOMAS à Françoise DELAGE

Suppléant(s):

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s):

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Alain THOMAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

DELIBERATION N° 2019.06.173

MOBILITES Rapporteur: Madame DE MAILLARD

CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION, LA COMMERCIALISATION ET L'EXPLOITATION DES SERVICES DE MOBILITE DE GRANDANGOULEME AVEC LA SPL STGA : AVENANT N°1

Par délibération n°656 du 14 décembre 2017, GrandAngoulême a approuvé un contrat d'obligation de service public (OSP) avec la société publique locale (SPL) STGA relatif à la gestion, la commercialisation et l'exploitation du réseau de transport et des services à la mobilité de GrandAngoulême.

Le contrat a pris effet à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 8 ans.

Apres une année d'exploitation, il est proposé un avenant n°1 comme prévu à l'article 49 dudit contrat afin de prendre en compte les ajustements suivants pour l'année 2018 :

> Charges d'exploitation 2018 :

- Ajustement en moins-value des charges d'exploitation liées à des évènements extérieurs : - 874 537,42 € valeur euro 2018.
- Ajustement en plus-value des charges d'exploitation 2018 en lien avec la mise en place des nouveaux systèmes SAEIV et Billettique : +84 177,53 € valeur euro 2018.

Les charges inscrites au compte d'exploitation prévisionnel indexées pour l'année 2018 sont de 18 559 524,44 €. Les ajustements mentionnés précédemment portent ce montant à 17 769 164,55 €. Cette revalorisation des charges conduit à un reversement de la SPL STGA à GrandAngoulême de 790 359, 89 € HT.

> Recettes d'exploitation connexes 2018 :

Au-delà des ajustements des charges, tel que précisé à l'article 2, il convient également de prendre en compte un trop perçu par rapport au montant inscrit au CEP (estimation prudente) sur remboursement de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE).

Le reversement de la TICPE constatée au titre de l'exercice 2018, se porte à 365 423,68 € HT valeur 2018 soit un trop perçu de + 261 324,68 € HT à reverser à GrandAngoulême.

➤ Bilan :

L'impact financier de l'avenant proposé est estimé à 1 051 684,57 € HT (en valeur 2018) décomposé comme suit :

- ✓ Ajustement des charges d'exploitation : 790 359,89 € HT
- ✓ Ajustement des recettes d'exploitation connexes : 261 324,68 € HT

Après conclusion de cet avenant, la SPL STGA reversera à GrandAngoulême 403 753,85 € HT au titre de 2018. Ce montant résulte des flux financiers suivants :

- Montant à verser à GrandAngoulême par la SPL STGA :
 - Ajustement sur les charges et les recettes (avenant 1) : + 1 051 684,57 HT
 - Indexation de la redevance d'usage : + 409,90 € HT
 - Intéressement à la maitrise des charges : + 74 260,82 € HT

- Montant à verser à la SPL STGA par GrandAngoulême
 - Indexation du forfait de charge tel que prévu à l'article 42 du contrat : 722 601,44 € HT

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilités sociétales du 19 juin 2019,

Je vous propose:

D'APPROUVER l'avenant n°1 au contrat d'obligation de service public conclu entre GrandAngoulême et la SPL STGA relatif à l'ajustement charges et des recettes d'exploitation.

D'APPROUVER les flux financiers 2018, tel que précisé précédemment.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant n°1 audit contrat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :		
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :	
04 juillet 2019	04 juillet 2019	



AVENANT N°1

au contrat d'Obligation de Service Public relatif à la gestion, la commercialisation et l'exploitation des services de mobilité de GrandAngoulême

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 16,

Vu le Règlement (CE) n°1370/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, et abrogeant les règlements (CEE) n°1191/69 et (CEE) n°1107/70 (« Règlement OSP »).

Vu le contrat d'obligation de service public pour la gestion, la commercialisation et l'exploitation du réseau de transport et des services à la mobilité du 27 décembre 2017

Vu la délibération n° 2019.06.XXX du conseil communautaire du 27 juin 2019 ;

* * * * * * * * * * * * * * * * *

ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte un ajustement des dépenses et des recettes d'exploitation du service au titre de l'année 2018 comme prévu à l'article 49 du contrat.

ARTICLE 2. EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION 2018

2.1 - Ajustement en moins-value des charges d'exploitation liées des évènements extérieurs.

Masse Salariale Conducteurs:

Sur l'année 2018, la STGA a dû faire face à un sous-effectif constant de conducteurs. De plus, l'arrivée des 12 conducteurs CDD s'est effectuée sur une période échelonnée. La STGA et GrandAngoulême s'accordent sur le reversement de cette charge constatée qui n'a pas été dépensée.

Montant à reverser en € HT valeur janvier 2018 :

	Inscrit au CEP	Constaté sur 2018	Ecart constaté
ETC Conducteurs	179,70	175,18	- 4,52
Sous-effectif conducteur moyen constaté sur l'exercice 2018			- 4,52

		Coefficient d'actualisation Kn	Salaire annuel moyen chargé indexe
Montant HT	41 869 €	1,04099	43 585,21 €

Reversement de la Masse Salariale Conducteur au titre de 2018

Charges de carburant :

La prévision du poste carburant, a été établie par type de véhicule, en fonction des prévisions kilométriques et de leur consommation moyenne.

Pour pallier à une surconsommation des véhicules durant la phase de travaux du tunnel de la Gâtine (véhicules à l'arrêt en cas de saturation de trafic) sur les années 2018 et 2019, la consommation des véhicules a été augmentée d' 1L/100 sur l'ensemble de la flotte dans le compte d'exploitation prévisionnel.

En fin d'année 2018, cette surconsommation n'a pas été constatée.

Prévision Initiale Inscrite au CEP – valeur € janvier 2018

TTO VISION TIMERATE TIMETICE ALL CEST	, arear e juii ,	101 2010		
Carburant	Nbre KM	Conso moyenne/bus	Volume annuel litres	Coût annuel (base = 1,0205€/I)
km standards	3 744 051	40,93	1 532 440	1 563 855
km standards hybride	207 516	31,29	64 932	66 263
km articlulés	114 715	60,69	69 621	71 048
km articlulés hybride	22 943	46,00	10 554	10 770
km mini	371 265	12,16	45 146	46 071
Services occasionnels	3 251	40,93	1 331	1 358
renfort de ligne	43 339	40,93	17 739	18 102
atelier	48 871	40,93	20 003	20 413
Total kilomètres	4 555 951		1 761 764	1 797 880

Prévision Réajustée – valeur € janvier 2018

Carburant	Nbre KM	Conso moyenne/bus	Volume annuel litres	Coût annuel (base = 1,0205€/I)
km articlulés	91 772	59,69	54 779	55 902
km articlulés hybride	45 886	45,00	20 649	21 072
km standards	3 692 172	39,93	1 474 284	1 504 507
km standards hybride	259 395	30,29	78 571	80 181
km mini	371 265	11,16	41 433	42 283
Services occasionnels	3 251	39,93	1 298	1 325
renfort de ligne	43 339	39,93	17 305	17 660
atelier	48 871	39,93	19 514	19 914
Total kilomètres	4 555 951		1 707 833	1 742 844

Montant à reverser en € HT valeur janvier 2018 :

Poste	Inscrit au CEP	Prévision Réajustée	Réajustement à appliquer
Carburant	1 798 000	1 743 000	- 55 000

Poste	Régularisation a appliquer au CEP	coeff d'indexation 2018 (K)	Somme à reverser à GA au titre de l'exercice 2018
Carburant	- 55 000	1,04099	- 57 254,45

Affrètements :

Le reversement correspond à une sous-utilisation de l'offre de service proposée sur le service de transport à la demande de voyageurs.

Montant à reverser en € HT valeur janvier 2018 :

Postes Budgétaires impactés	Montants HT
3. Affrètement	-183 101,92 €

Parc Vélo:

Le parc vélo de la gare a été déposé du fait des travaux de la passerelle dans le cadre de l'aménagement du Pole d'échange multimodal de la gare : pas de cout de gestion pendant cette période.

Montant à reverser en € HT valeur janvier 2018 :

Postes Budgétaires impactés	Montants HT
4. Parc Vélo	-9 889,41 €

Assurances:

Le marché d'assurances a été renouvelé debut 2018. Ce nouveau marché permet de diminuer les couts d'assurances d'environ 30% par rapport au coût de l'assurance sur 2017.

Pour rappel, ce poste avait subi une hausse conséquente de +36% sur 2017 suite à un accident corporel place du Champ de Mars, ce qui justifie cet écart.

Montant à reverser en € HT valeur janvier 2018 :

Postes Budgétaires impactés	Montants HT
5. Assurance	-113 202,02 €

Promotion / Information:

Un budget d'environ 100 000€ HT a été inscrit au compte d'exploitation prévisionnel sur 2018 pour la promotion du nouveau système billettique.La mise en place de ce nouveau système a finalement été reportée au 1er juin 2019. Cette enveloppe budgétaire n'a donc pas été dépensée.

Montant à reverser en € HT valeur janvier 2018 :

Postes Budgétaires impactés	Montants HT
6 - Promotion et Information	-106 906,71 €

Autres Services Extérieurs :

Le compte d'exploitation intègre des coûts de fonctionnements en lien avec la mise en place du nouveau système billettique. La mise en place du projet ayant été reportée à plusieurs reprises, des dépenses d'abonnements DATA M2M n'ont pas été constatées.

Montant à reverser en € HT valeur ianvier 2018 :

Postes Budgétaires impactés	Montants HT	
7 – Autres Services extérieurs	-57 152,96 €	

Taxes sur rémunérations :

La STGA a réalisé moins de formation que prévu du fait de la mobilisation des équipes sur les projets en cours (renouvellement des systèmes, modernisation du réseau...).

Montant à reverser en € HT valeur janvier 2018 :

Postes Budgétaires impactés	Montants HT
8 - Taxes sur rémunérations	-118 125,17 €

Autres frais de personnel :

En lien avec le sous-effectif conducteurs et le fait que les 12 Conducteurs embauchés en CDD pour pallier aux travaux du tunnel n'ont finalement pas été dotés d'une tenue professionnelle.

Montant à reverser en € HT valeur janvier 2018 :

Postes Budgétaires impactés	Montants HT
9 - Autres frais de personnel	-29 885,82 €

Autres:

Montant à reverser en € HT valeur janvier 2018 :

Postes Budgétaires impactés	Montants HT
10 - Charges financières et exceptionnelles	-2 013,81 €

BILAN:

En lien avec des évènements extérieurs, les charges d'exploitation sont ajustées en de - 874 537,42 € valeur euro 2018.

Postes Budgétaires impactés	Sommes à reverser	
Masse Salariale Conducteurs	- 197 005,15 €	
Carburant	- 57 254,45 €	
Affrètement TAD	- 139 385,25 €	
Affrètement Libus	- 43 716,67 €	
Assurance	- 113 202,02 €	
Promotion et information	- 106 906,71 €	
Parc vélo	- 9 889,41 €	
Autres Services extérieurs	- 57 152,96 €	
Taxes sur rémunérations	- 118 125,17 €	
Autres frais de personnel	- 29 885,82 €	
Charges financières et exceptionnelles	- 2 013,81 €	

-	874 537,42 €
---	--------------

2.2 - Ajustement en plus-value des charges d'exploitation liée à la mise en place des nouveaux systèmes SAEIV et Billettique

Nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs (SAEIV)

Le renouvellement de ce système intervenu sur l'année 2017, a généré des dysfonctionnements récurrents sur l'année 2018, associés à des coûts supplémentaires à supporter par la STGA, à savoir :

- 6 880 € HT d'optimisation réseau, prestation effectuée fin août dans le but d'améliorer les baies réseau installées par CECCLI.
- 1 500 € HT d'analyse réseau électrique conséquent aux remarques du fournisseur CECCLI qui remet en cause la stabilité du réseau électrique, qui serait selon celui-ci à l'origine des plantages récurrents du SAE.

Parallèlement, la STGA a dû prendre à sa charge l'acquisition de 27 Bornes d'information voyageurs provisoires pour un montant total de 14 850 € HT, lié au retard du déploiement du nouveau système.

Les retards de déploiement et les problèmes de dysfonctionnement du nouvel SAEIV impactent en plus value les charges d'exploitations à hauteur de 23 230 € HT pour l'année 2018.

Nouveau Système Billettique

Le projet de mise en place du nouveau système billettique ayant pris du retard, sur l'exercice 2018, la STGA a dû prendre à sa charge des coûts supplémentaires non-inscrits dans les charges d'exploitation prévisionnelles.

Sur l'exercice 2018, la STGA a pris à sa charge 44 559,71 € HT de dépenses supplémentaires liées au maintien de l'ancien système et 16 387,82 € HT de dépenses supplémentaires liées à la mise en place du nouveau système billettique.

Les reports successifs de la mise en place du système billettique impactent en plus value les charges d'exploitations à hauteur de 60 947,53 € HT pour l'année 2018.

BILAN:

En lien avec la mise en place des nouveaux systèmes SAEIV et Billettique, les charges d'exploitation sont ajustées de + 84 177,53 € valeur euro 2018.

Postes Budgétaires impactés	Sommes à reverser
SAEIV	23 230,00 €
BILLETTIQUE	60 947,53 €

84 177,53 €
04 177,55 €

2.3 – Montant des charges d'exploitation 2018 après indexation et ajustements

Les charges inscrites au compte d'exploitation prévisionnel indexées pour l'année 2018 sont de 18 559 524,44 € HT.

Les ajustements à réaliser et identifié en 2.1 et 2.2 portent ce montant à 17 769 164,55 € HT Valeur 2018 soit - 790 359,89 € HT (- 874 537,42 € + 84 177,53 €)

ARTICLE 3. EVOLUTION DES RECETTES D'EXPLOITATION 2018

Au-delà des ajustements des charges, tel que précisé à l'article 2, il convient également de prendre en compte une plus-value un trop perçu par rapport au montant inscrit au CEP (estimation prudente) sur remboursement de TICPE.

	Montant de la TICPE inscrit au CEP	Coefficient d'actualisation Kn	Montant de la redevance d'usage à reverser.
Montant HT	100 000 €	1,04099	104 099,00 €
Recettes HT constatées au titre de l'exercice 2018		- 365 423,68 €	
Reversement de la TICPE au titre de l'exercice 2018		- 261 324,68 €	

Les recettes inscrites pour ce poste au compte d'exploitation prévisionnel indexées pour l'année 2018 sont de 104 099 € HT

Le reversement de la TICPE constatée au titre de l'exercice 2018, se porte à 365 423,68€ HT Valeur 2018 soit un trop perçu de + 261 324,68 € HT à reverser à GrandAngoulême.

ARTICLE 4. IMPACT CUMULE DE L'ENSEMBLE DES AVENANTS

4.1- Impact financier des avenants précédents

Sans objet

4.2- Impact financier du présent avenant n°1

L'impact financier de l'avenant 1 est estimé à 1 051 684,57 € HT valeur 2018 (soit 1 010 273,46 € valeur 2017) décomposé comme suit :

- Ajustement des charges d'exploitation : 790 359,89 € HT
- ➤ Ajustement des recettes d'exploitation connexes : 261 324,68 € HT

ARTICLE 5. AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses de la convention de délégation de service public restent inchangées.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

Pour GrandAngoulême Le Président Ou son représentant Pour la STGA

Le Président